



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 50275

Texte de la question

M. Yves Simon appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la réglementation difficile et rigide auxquels sont soumis les professions paramédicales, et surtout les infirmiers, sur les équivalences pour leur permettre de reprendre leurs études en médecine. En effet, le système actuel les positionne au même niveau que les pédicures, les podologues... et les autorise à intégrer la faculté seulement en première année et en les dispensant du numerus clausus. Leur niveau d'étude mériterait de distinguer ces professionnels qui exercent en pleine collaboration et leur autoriser après un certain nombre d'années d'intégrer par équivalence la 3e année de médecine. Il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place pour atténuer la rigidité réglementaire de ces professions.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50275

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8607